

Au Pied Levé



Le journal de l'Association des Pareurs ou Pédicures pour Bovins

RUBRIQUES

DOSSIERS TECHNIQUES

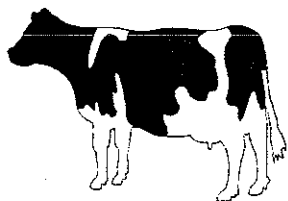
- Le contenu de la Bibliothèque

VIE ASSOCIATIVE

- Le compte rendu de l'A.G. 94
- Statuts
- Règlement intérieur
- Convention de formation.

DIVERS

- Histoire d'une Région
- Petites annonces
- Nouvelles des adhérents
- Dates à retenir



A qui sait attendre, tout arrive.....

Voici la première parution d'un journal qui j'en suis sûr apportera un plus à notre association à cela deux raisons essentielles:

- La première, pratique, permettra de retrouver par exemple le nom et l'adresse d'un collègue, de vendre ou d'acheter du matériel d'occasion etc.....

- La deuxième sera un moyen de s'exprimer plus posément sur des sujets qui nous tiennent à coeur et qui ne font pas forcément l'unanimité ce qui est actuellement le cas des problèmes soulevés par l'installation de nouveaux pédicures.

A cette occasion je vous rappelle qu'une A.G. extraordinaire sur ce thème est prévue début février. (la date et lieu vous seront communiqués)

Pour ma part, mon point de vue répond à quelques principes auxquels je tiens : On ne peut interdire la formation à qui que ce soit sauf manque de place (seuls 12 stagiaires par an peuvent être formés)

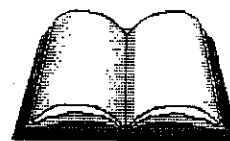
- l'A.N.P.B. à la charge d'avertir le futur Pareur de la situation dans la zone d'installation.

- l'A.N.P.B. est engagée par une convention de formation avec l'Institut de l'élevage et le C.F.P.A. du Rheu.

Voici le cadre dans lequel nous débattons prochainement, réfléchissez, venez avec des idées, l'avenir de la profession est en jeu.

Sylvain GIRARD.

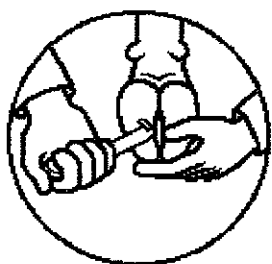
BIBLIOTHEQUE de l'A.N.P.B.



Pour l'emprunt des livres et documents, s'adresser à Denis LEVAVASSEUR
Tél.35.23.38.57.

- 1 - Savoir faire avec les bovins (brochure)
- 2 - La contention des bovins (brochure)
- 3 - Parer les pieds des bovins, Pourquoi, Comment
- 4 - Pathologie et logement des bovins 2ème édition révisée (recommandations sur la conception, l'aménagement et l'équipement des bâtiments sains)
- 5 - Alimentation des bovins (très technique)
- 6 - Le point sur la conduite des vaches laitières du tarissement au pic de lactation.
- 7 - Pratique de l'alimentation des bovins
- 8 - Le parage fonctionnel (feuille policopiée)
- 9 - Quelques réflexions à propos des boiteries du pied chez les bovins
- 10 - Les boiteries des bovins
- 11 - Atlas en couleur des affections du pied des bovins et des ovins
- 12 - Quatrième symposium international sur les affections du pied des ruminants (1 seul exemplaire)
- 13 - Bâtiments et équipement d'élevage bovin
- 14 - THESE, Enquête sur la pathologie podale des bovins en élevage intensif à haute production laitière (policope Maison Alfort)
- 15 - THESE, Pathologie du pied de la vache laitière. Aspects thérapeutiques et prophylactiques (policope Maison Alfort)
- 16 - THESE, Pathologie podale chez les bovins
- 17 - THESE, Traitement ésothérapique et homéopathique des boiteries
- 18 - Hygiène vétérinaire
- 19 - Eléments de base du parage
- 20 - Dossier maladie Mortellaro, planche de photos
- 21 - Dossier sur les articles de presse (Mortellaro)
- 22 - Fourbure et fourchet des V.L.
- 23 - Soins des onglons des bovins, Parage fonctionnel
- 24 - Compte-rendu d'enquête du G.E.P.
- 25 - Manuel de présentation des boiteries des V.L.
- 26 - Montage diapositives (42 diapos)
- 27 - Maladie des bovins I.T.E.B.
- 28 - Manipulation et intervention sur le bétail bovin

VIE ASSOCIATIVE



Rencontre et
Assemblée Générale 1994
 de l'ANPB
 à Neuwiller Les Savernes
 (Bas-Rhin)

Jeudi 14 Juillet 1994

ACCUEIL

Dans un cadre très agréable et tranquille, le foyer St Jean est fonctionnel, grandes salles pour repas et réunions. Quant aux chambres, Martin a déjà tout prévu, chacun trouvera sa place au foyer ou chez nos amis rue des grives.

Nous profiterons d'une pension complète et lors du premier dîner, la Directrice nous adresse un sympathique mot d'accueil. Tout le monde apprécie déjà l'organisation.

Vendredi 15 Juillet 1994

JOURNEE FORMATION

Dans la matinée : démonstration de parage pour les professionnels présents. Le but est axé sur la sécurité. Chacun remarque bonnes et mauvaises postures et compare les différents matériels.

Pendant ce temps les accompagnatrices (teurs) visitent la fromagerie de la même ferme. Puis nous les rejoignons pour l'apéritif offert par les propriétaires.

Dans l'après midi : discussion sur le même thème, élargie par la présence des Danois. Leur modèle de cage présenté semble au point pour la sécurité : électricité aux normes et hauteur de travail réglable. Nos modèles en général plus légers, s'adaptent mieux aux déplacements fréquents et sont d'une mise en chantier plus rapide.

L'usage des gants, tabliers, lunettes, bottes de sécurité, etc... constitue parfois une gêne et n'est donc pas généralisé. Toutefois selon son matériel, ses positions, ses habitudes le pédicure utilise l'un ou l'autre de ces articles.

Pour limiter les risques par l'électricité sur les cages, il existe des transformateurs d'isolement (renseignements : Martin GUTFRIED). Notons aussi la présence d'une grille métallique à l'arrière de certaines cages évitant les éclaboussures.

Le rogne-pied électrique moins fatiguant mais plus bruyant a ses adeptes. Parcequ'il est plus avantageux mais plus dangereux, il y a au Danemark des cours de perfectionnement pour mieux l'avoir en main.

Relation Vétérinaires - Pareurs :

Au Danemark les vétérinaires ont une partie de leur formatoin commune à celle des pédicures. Comme en France, ils sont plus habilités pour traiter certaines boiteries "graves" mais en réalité le pareur bien équipé est plus souvent sollicité.

En fin de journée :

La visite de STRASBOURG en bateau-mouche est un bon moment de détente et de dépaysement, loin des vaches ! puis la ballade à pied pour se rendre au resto dans la bonne humeur nous ouvre grand, l'appétit...

Samedi 16 Juillet 1994

ASSEMBLEE GENERALE

Présents : D. Bernier, J. Blanchard, JL Bourguenolle, S. et Mme Delestre, Y. Dornier, S. Girard, J. Grende, M. Gudfried, G. Huguet, J.Y. Jacq, C. Juif, D Kubiak, B. Le Corps, Ch. Lelièvre, B. Lemasson, D. Lepaumier, D. Levavasseur, J. Prod'homme, et 2 collègues Danois en début de réunion.

Excusés : C. Blet, G. Bodin, P.J. Charruel, J.F. Faisant, R. Quintin, R. Villain, B. Viot, R. Martin, Ph. Gazengel, D. Juin, Orazio, Cl. Maillant, J.J. Destres.....si je n'en oublie.

Avant d'engager l'ordre du jour une nouvelle discussion est organisée avec les Danois, c'est une bonne occasion de comparer nos activités.

Quelques notes :

Le mot Danois "Klovbeskleber" veut dire coupeurs d'onglons (pour info : le mot Allemand ? est la traduction de soigneurs d'onglons.)

Chiffres Danois :

- 2 222 000 bovins
- 800 000 laitières dont 90% parées aux 4 pieds
- lait : 6 800 kg soit 300 kg de M.G. par vache par an.

Evolution : autrefois 30% des vaches paturaient, aujourd'hui environ 80% le font plus ou moins.

Bâtiments : 15% stabulation libre soit 85% attachées. Si les problèmes de sabots proviennent aussi des bâtiments, l'alimentation aurait plus d'incidence selon nos collègues.

100 pareurs à temps complet et 30 à temps partiel. Pas de délimitation de secteurs sur un territoire de 400km Nord-Sud et 90km Est-Ouest.

Formation : 5 semaines de stage effectif, 1 mois de pratique, 2 autres semaines de stage et l'obtention de l'examen final est désormais obligatoire pour s'installer. Sans sélection à l'entrée en stage, à peine 12 à 15 candidats intègrent chaque session pour 3 ou 4 installations par an.

60 adhérents forment une association professionnelle qui oeuvre dans le domaine social.

Nous remercions nos amis pour tous ces renseignements et ils s'étonnent beaucoup des 90% environ de bovins non parés en France.

1 : RAPPORT MORAL

Le Président Sylvain GIRARD remercie les organisateurs Martin et Jacqueline GUTFRIED ainsi que tous les participants à cette A.G. présents ou excusés.

L'A.G. est l'unique occasion de discuter entre nous, mais le temps manque pour tous les sujets souhaités au delà de l'ordre du jour. Pour donner plus d'espace à l'expression, est donc née l'idée du journal. Sylvain compte sur notre participation à tous pour la réussite d' "AU-PIED-LEVE"

L'A.N.P.B. doit être dynamique et constructive. Son rôle est de promouvoir la profession en général. Elle a des responsabilités de formation mais en s'installant, chacun assume une prise de risques. L'association peut s'assurer qu'un minimum de conditions soient réunies pour soutenir un projet. A ce sujet espérons que la majorité s'accorde sur la position à adopter.

Cette question traitée, l'A.N.P.B. doit se fixer d'autres buts, au regard du chemin parcouru, il semble qu'elle avance "doucement mais sûrement".

2 : RAPPORT FINANCIER : (bilan ci-joint)

A la demande d'Yves DORNIER, les barèmes de dédommagement seront revus et précisés. Les avis sont partagés sur le niveau des indemnisations et leurs incidences sur les cotisations

3 : RAPPORT sur la DERNIERE SESSION FORMATION : (par Jean PROD'HOMME et Dominique BERNIER)

Forte participation	- 6 indépendants pleins temps
	- 1 " temps partiel
	- 3 salariés d'organisme
	- 1 " d'exploitation
	- 1 " de centre d'insémination

Sur les 12 stagiaires, 8 ont suivi le deuxième module. Selon l'avis général, la progression entre les 2 périodes est insuffisante. En début d'activité l'appui des collègues de terrain est très apprécié.

Chez les maîtres de stage, les candidats apprennent l'ensemble du métier, mais sur le plan purement technique, les pédicures manquent parfois de disponibilité. L'un des objectifs est donc d'apporter plus de rigueur dans la finition du parage.

En fin de session, on pourrait éventuellement établir le 2ème module sur 2 fois 2 jours au centre avec une période intermédiaire sur le terrain.....(à suivre).

4 : POINT sur les ADHESIONS (liste jointe)

Pour accorder le droit de vote aux nouveaux participants, nombreux à cette A.G., on leur demande d'adhérer le jour même et par simplification toutes les cotisations des personnes présentes ont été perçues en même temps.

Désormais nous souhaitons appliquer cette règle : "toute cotisation versée en début d'A.G. accorde adhésion et droit de vote aussitôt et, jusqu'à la veille de l'A.G. ordinaire suivante". (les excusés pourront s'acquitter en envoyant leur pouvoir).

Ceci dit, même en retard, chaque cotisation compte, et si ce n'est déjà fait, merci de te mettre à jour.

250 Frs la première année
350 Frs les suivantes

à l'ordre de l' A.N.P.B. adresser à *Damien LE PAUMIER*
18 Le Pont des Masses
50310 MONTEBOURG

5 : DEVENIR de la PROFESSION :

Un tour de table est proposé pour que chacun s'exprime sur ses objectifs ses craintes, ses souhaits par rapport à l'A.N.P.B ; quelques points de vue pêle-mêle :

les craintes :

- former des concurrents
- engager un jeune sur une mauvaise voie
- risques dus aux surcharges de travail
- trop d'individualisme, d'anarchie
- mise en place de formation parallèle
- débats de personnes pouvant nuire à l'A.N.P.B.
- récession au niveau de la clientèle
- excès de réglementation

les souhaits et objectifs :

- formation plus longue et meilleure pédagogie
- que l'A.N.P.B. gère les installations
- imposer un diplôme
- éviter les diplômes
- que l'A.N.P.B. reste lieu de rencontre, pour plus de connaissances et d'ouverture
- vulgariser, informer le "terrain" sur notre travail
- former selon la demande et tenir compte de l'avis des professionnels en place
- que notre métier soit moins marginal
- accès libre à la formation au nom du droit au travail pour tous
- rechercher une formation sur l'ostéopathie
- que l'A.N.P.B. définisse une position à propos des installations
- le bien être des vaches, l'intérêt de l'éleveur...
- plus de discipline.
- la collaboration A.N.P.B. - C.F.P.P.A. indispensable
- la bonne "image de marque" du métier par des pédicures bien formés et solidaires

en conclusion :

La grande majorité est pour une meilleure formation. Jean, responsable ne peut l'assurer sans le soutien de l'A.N.P.B.

Les possibilités de développement sont fortes mais quelques craintes peuvent apparaître en cas de formation tous azimuts. D'où la nécessité pour l'A.N.P.B. de définir les conditions minimales pour qu'un projet soit soutenu. Le "tour de table" s'est largement exprimé sur ce sujet et devrait nous aider à converger vers un accord. Une réunion est prévue en début d'année prochaine pour clore ce débat avec une solution qui puisse satisfaire la majorité.

6 : ELECTIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATIONComposition précédente :

S. Girard, D. Bernier, B. Viot, J.Y. Jacq, J. Blanchard, Y. Dornier, B. Le Corps, D. Levavasseur, F. Necaille.

Tiers sortant :

D. Levavasseur, F. Necaille, J.Y. Jacq.

Candidats :

J. Grente, B. Lemasson, D. Lepaumier, R. Villain.

Elus ou réélus :

D. Lepaumier, R. Villain, J.Y. Jacq.

ELECTION du BUREAU et NOUVELLE COMPOSITION du C.A.

Président - Sylvain GIRARD
 Vice Président..... - Joël BLANCHARD
 Trésorier..... - Damien LEPAUMIER
 Secrétaire..... - Jean Yves JACQ

Membres..... - Dominique BERNIER
 - Yves DORNIER
 - Benoit LECORPS
 - René VILAIN
 - Benoit VIOT

7 : Prochaine ASSEMBLEE GENERALE

En 1995 il est donc prévu deux A.G.

- 1 - Une extraordinaire en début d'année sur le thème : formation - installation
- 2 - L'A.G. ordinaire qui marquera le 10 ème anniversaire de l'A.N.P.B. Le thème de la journée technique retenu est la fourbure.

Les dates et lieux de ces A.G. seront précisés plus tard.

8 : Clôture de l'ASSEMBLEE GENERALE 94

Le pari d'une forte participation est gagné. Réussie également la soirée prévue par Jacqueline et Martin à la "GRANGE PAYSANNE". Nous avons aimé le goût de la tarte flambée et l'ambiance de la fête.

Tout cela compte dans la vie de l'association et aux noms de tous les participants nous ne pouvons que féliciter et remercier nos amis organisateurs.

Le Secrétaire,
 J.Y. Jacq

BILAN au 31 Mai 1994

Banque début d'exercice : 1206.55 Frs

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Formation..... 21050.00	Formation Paris-Italie..... 13016.82
Cotisation A.N.P.B..... 5600.00	Frais A.N.P.B..... 8234.56
Assemblée Générale..... 10419.95	Assemblée Générale 93..... 17560.10
Vente autocollants + livres 3705.50	Bibliothèque..... 285.00
Don A.N.P.B..... 100.00	

Banque fin d'exercice : 9625.02 Frs

UNIVAR fin d'exercice : 19165.30 Frs

Plus-value : 1805.30Frs

A ce jour, il y a 16 cotisations payées

+ celle de J. Prodhomme gratuite, et 2 autres en retard R. Villain et J. Grente

BILAN PREVISIONNEL 94/95

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Cotisation A.N.P.B..... 7000.00	Frais A.N.P.B..... 6250.00
Formation..... 3850.00	Formation..... 4000.00
Repas A.G. 94..... 9400.00	Repas A.G. 94..... 9400.00
Bibliothèque..... 3453.00	Frais divers..... 4053.00
<u>23703.00</u>	<u>23703.00</u>

PEDICURES BOVINS ADHERENTS à l'A.N.P.B.

NOM	TELEPHONE	ADRESSE	
BERNIER Dominique	99.98.87.51	Le Champ Robert	35133 St SAUVEUR des LANDES
BLANCHARD Joël	98.39.46.91	Castel Nevez	29380 BANNALEC
BLET Claude	21.03.11.29	1085 rue de la Vallée	62130 GAUCHIN-VERLOINGT
BODIN Gabriel	99.96.98.97	La Charbonnerie	35370 LE PERTRE
BOURGUENOLLE Jean Luc	33.48.49.74	Le Bourg Carnet	50300 LE VAL St PERE
CHARRUEL Pierre Jean	25.04.22.81	Les Granges	52220 DROYES
DELESTRE Serge	41.95.34.08	rte. de Château Gontier	49220 LE LYON d'ANGERS
DESTRES Jean Jacques	33.95.01.22	Village Eglise	50700 LIEUSAIN
DORNIER Yves	79.54.88.09	rue du Souvenir Français	73630 ECOLE en BAUGES
FAISANT Jean François	99.69.68.85	Lot. des Vergers	35440 FEINS
GIRARD Silvain	35.56.67.68	La Carrosserie	76490 MAULEVRIER Ste GERTRUDE
GRENTE Jacky	33.57.41.89	Le Bisson	50420 DOMJEAN
GUTFRIED Martin	88.70.33.22	15 rue des Grives	67330 NEUWILLER les SAVERNES
HUGUET Gilles	25.88.61.68	Ferme des Tilleuls	52500 FAYL-BILLOT
JACQ Jean Yves	98.53.23.40	49 rue Charles Le Goffic	29000 QUIMPER
JUIF Claude	97.33.02.29	Coûtulaire er Hoet	56240 PLOUAY
JUN Didier	33.60.80.00	Grand Vaudoir	50540 MONTGOTHIER
KUBIAK Dany	22.90.64.22	rue Moulin	80640 THIEULLOY l'ABBAYE
LECORPS Benoit	33.64.83.09	Le Bourg	61100 LA CHAPELLE au MOINE
LEMASSON Bertrand	43.90.39.97	18 rue du Pressoir	53210 BONCHAMPS les LAVAL
LELIEVRE Christophe	31.40.89.15	Boissaye	14690 PIERREFITE en CINGLAIS
LEPAUMIER Damien	33.21.28.92	18 rue Pont des Masses	50310 MONTEBOURG
LEVAVASSEUR Denis	35.23.38.57	90 route de Gouy	76520 AUTHIEUX PORT St OUEN
MAILLAND Claude	79.36.08.08	Fond des Champs	73610 ATTIGNAT ONCIN
NECALLE Francis	27.61.25.91	route de Berlaimont	59440 St HILAIRE sur HELPE
PROD'HOMME Jean	99.60.85.15	Lycée agricole	35650 LE RHEU
QUINTIN René	96.31.70.44	Lot. des Fontaines	22270 DOLO
VILLAIN René	33.56.05.19	12 rue des Etangs	50750 DANGY
VIOT Benoit	24.35.35.15	Grande rue	08260 BLOMBAY

AUTRES PEDICURES BOVINS

NOM	TELEPHONE	ADRESSE	
ARNAUD Didier	59.05.74.10	Maison Gauharou bourg	64240 LYS
BARBE Bernard	84.63.01.72	Rte de Clairegoutte	70200 ANDORNAY
BES Hubert	63.75.51.27	Puech-Auriol	81700 PUYLAURENS
BILLOT Rémy	26.65.29.58	Ste Barbe	88700 RAMBREVILLERS
CATHIARD Paul	79.28.50.44	route des Platanes	73250 ST PIERRE d'ALBIGNY
COUSIN Hervé	33.34.42.74	10 rés. des Marais	61370 STE GAUBURGE-STE COLOMBE
CUNIN Denis	24.05.20.92	La Grève	52220 CEFFONDS
DUPAYAGE Phillippe	21.55.80.91	17 rue Roeux	62580 GAVRELLE
EUDE Pascal	99.43.86.50	La Croix Blanche	35470 BAIN DE BRETAGNE
GALLAY Jean-François	50.02.05.91	Chef lieu	74430 DINGY ST CLAIR
GAZENDEL Phillippe	33.48.98.83	Le bourg	50300 LA BOULOUSE
JULIEN Bertrand	70.90.76.09	Mercuriol	03450 ERBREUIL
MARTIN Raymond	99.96.26.02	La Petite Ville	35130 RANNEE
MERMAZ Jean François	50.68.55.83	Le Bourgeal	74410 ENTREVERNES
MILLON Yves	79.28.59.78	Les Bernades	73250 St PIERRE d'ALBIGNY
PELTIER Eric	23.23.00.75	280 rue Marceau-Marcès	02340 COUCY les EPEES
PONSIN Patrik	24.71.63.20	Claire Fontaine	08400 BALLAY
SEGRS Claude	27.27.14.07	93 route Nationale	59269 QUERENAING
SIX Jean Claude	27.59.18.26	Poulfos	59177 RAINSARS

STATUTS de l'ASSOCIATION NATIONALE des PEDICURES BOVINS

Article 1 : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :
"ASSOCIATION NATIONALE des PEDICURES BOVINS."

Article 2 : Cette association a pour but :

- de faire inscrire la profession au registre Nationale des Métiers et aux Administrations concernées.
- de favoriser l'installation de nouveaux pédicures bovins.
- de renforcer la solidarité et l'entraide pour la promotion de la profession.

Article 3 : Le siège social est fixé à MAULEVRIER Ste GERTRUDE 76490 LAUDEBEC, il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4 : L'association est composée de 9 membres actifs ou adhérents, (d'autres par la suite...)
Membres d'honneur..... 1
Membres bienfaiteurs..... 0

Article 5 : Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Article 6 : Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisation.
Sont membres bienfaiteurs, ou membres actifs, les personnes qui versent une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.

Article 7 : La qualité de membre se perd par :

- a) La démission.
- b) Le décès.
- c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 8 : Les ressources de l'association comprennent :

- 1) Le montant des droits d'entrée et des cotisations.
- 2) Les subventions de l'Etat, des départements et communes.

Article 9 : L'Association est dirigée par un conseil de 9 membres, élus pour 3 ans par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.
Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de

- a) Un Président
- b) Un ou plusieurs Vice-Présidents
- c) Un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint
- d) Un trésorier et, si besoin est, un trésorier adjoint

Le conseil étant renouvelé tous les ans par tiers, la première et la seconde année, les membres sortants sont désignés par le sort.
En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leurs remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin, l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

Article 10 :Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les 6 mois sur convocation du Président, ou sur la demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage la voix du Président est prépondérante. Tout membre du conseil qui sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 11 :L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l' association à quelque titre qu'ils soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au mois de juillet.
Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.
Le Président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.
Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants.
Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Article 12 :Si besoin est ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11.

Article 13 :Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale
Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 14 :En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle ci et l'actif, s'il y a lieu est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Article 15 :L'association permet dans une proportion de un tier maximum, l'adhésion et la représentation au conseil d'administration de conseillers techniques.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :Chaque nouvelle adhésion est soumise à l'approbation du bureau par un minimum de 3 voix. En cas de désaccord, l'adhésion sera soumise au conseil d'administration, qui après visite consultative et avis, sera approuvée à la majorité absolue.

Article 2 :Chaque nouvelle adhésion devra faire l'objet d'une demande écrite au président ou à un des membres qui transmettra.

Article 3 :Sauf "Conseillers Techniques" les membres de l'association devront être déclarés artisans "Pédicures bovins".

Article 4 :L'association ne pourra venir en aide à ses adhérents que dans l'exercice normal de la profession de pédicure bovins.

Article 5 :Chaque adhérent s'engage à lire et à signer ce présent règlement et a avoir versé sa cotisation pour être adhérent.

Article 6 :Les acquittements des cotisations regroupés de préférence avant l'ouverture de l'A. G. accordent adhésions et droits de vote aussitôt et jusqu'à la veille de l'assemblée générale ordinaire suivante.

(formalité : Le règlement peut être modifié, puis approuvé lors d'une prochaine A.G.)

CONVENTION

Entre

- **Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de Rennes-Le Rheu**
B.P 25 Route de Cintré 35650 LE RHEU
Représenté par son Directeur, Monsieur François-Xavier DE LA FOYE
désigné ci après par le CFPPA
- **L'Association Nationale des Pédicures Bovins**
Le Champ Robert 35 133 Saint Sauveur des Landes
Représentée par son Président, Monsieur Dominique BERNIER
désigné ci-après par l'A.N.P.B.
- et
- **L'INSTITUT DE L'ELEVAGE**
149 rue de Bercy 75 595 PARIS CEDEX 12
représenté par son Directeur, Monsieur Claude ROGER

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : FINALITE DE LA CONVENTION

Les trois organismes ci-dessus décident de mettre en commun leurs compétences pour proposer et assurer une formation de pareurs de pieds de bovins dont l'opportunité a été établie.

Article 2 : ROLE ET CONTRIBUTION RESPECTIVE DE CHACUN DES PARTENAIRES

Le CFPPA, de par sa situation dans une zone à forte densité d'élevage, son expérience d'organisation de formation au parage en collaboration avec l'Institut de l'élevage, son appartenance à l'enseignement agricole, est le maître d'oeuvre de cette formation. A ce titre, il est chargé de :

- Assurer l'organisation matérielle : élaboration de la documentation d'information, diffusion auprès du public visé, gestion des inscriptions, fourniture des certificats de présence, mise à disposition des équipements, hébergement des stagiaires et des formateurs, fourniture des documents de référence ...
- Assurer l'organisation financière de la formation, perception des droits d'inscription, indemnisation des intervenants.
- Constituer avec l'appui des deux autres partenaires, une équipe pédagogique compétente tant pour la formation de base que pour les stages de perfectionnement dans les conditions de terrain.
- Désigner ou faire appel à
 - un vétérinaire compétent dans le domaine des boiteries et du parage pour encadrer l'ensemble de la formation et faire respecter les règles de déontologie vétérinaire,
 - des moniteurs chargés de l'encadrement de la formation pratique de base prévue dans le cycle de formation.
 - des Maîtres de stage,

en accord avec ses partenaires

- Effectuer les démarches nécessaires à la reconnaissance de cette formation par un titre homologué.

L'institut de l'élevage en qualité d'organisme technique au service des Organisations Professionnelles de l'élevage et du fait de l'expérience acquise en matière de formation des pareurs est chargé de :

- Répercuter au CFPPA et à l'équipe pédagogique les demandes et avis des éleveurs concernant les besoins en matière de parage.
- Assurer auprès des Organisations d'élevage, avec lesquelles il est en contact, la promotion de la formation.
- Contribuer à la définition du contenu et des méthodes de formation au sein de l'équipe pédagogique.
- Contribuer au module de formation relatif aux aspects anatomiques et pathogéniques.
- Contribuer au sein de l'équipe pédagogique aux procédures d'évaluation de l'aptitude des candidats au parage.
- Tenir à jour une bibliographie
- Aider ses partenaires à la Recherche de partenaires financiers, scientifiques et techniques

L'ANPB, du fait de la compétence de ses membres dans la pratique de terrain du parage, est chargée de :

- Proposer au CFPPA des Maîtres de stage qui recevront des stagiaires afin de parfaire leur formation pratique dans les conditions de terrain.
- Contribuer au sein de l'équipe pédagogique aux procédures d'évaluation de l'aptitude des candidats au parage.
- Assurer la promotion de cette formation par tous les moyens à sa disposition.
- Aider ses partenaires à la Recherche de partenaires financiers, scientifiques et techniques

D'une façon générale, les parties s'engagent à mettre en oeuvre les moyens dont elles disposent, pour assurer ensemble le succès de cette formation.

Chacune d'entre elles renonce à priori à organiser à son seul avantage, une formation portant sur le même sujet ou présentant les mêmes objectifs sans l'accord préalable de ses partenaires.

Article 3 : ASPECTS FINANCIERS

Le CFPPA, maître d'oeuvre assure la gestion financière de l'ensemble de la formation dont il rend compte à ses partenaires au terme de chaque année civile.

Il n'est pas prévu de contribution financière directe de la part des partenaires du CFPPA au budget de cette formation.

Le CFPPA indemnise les différents intervenants sollicités pour assurer la formation selon les modalités définies contractuellement chaque année entre le CFPPA et les personnes concernées ou les organismes auxquels elles appartiennent. En ce qui concerne les partenaires du CFPPA, seules les interventions réalisées dans le cadre de la formation seront prises en charge par le CFPPA y compris l'évaluation finale des stagiaires, mais à l'exclusion des réunions concernant l'organisation et l'évaluation globale de la formation.

Article 4 : DUREE

La présente convention prend effet au 1er janvier 1993; elle es conclue pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 1993.

Elle est renouvelable tacitement pour des périodes annuelles, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 3 mois avant chaque échéance d'année civile.

Toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'un accord préalable des trois parties concrétisé par un avenant.

Article 5 : DROIT DES PARTIES - LITIGES

Les trois parties se reconnaissent mutuellement copropriétaires à parts égales des droits qui peuvent ressortir de cette formation.

En cas de litige, il est convenu de rechercher d'abord une solution amiable avant de faire appel à l'arbitrage du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche au Ministère de l'Agriculture de la Forêt et du Développement Rural.

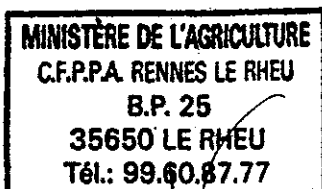
Fait au Rheu
le 5 Janvier 1993
Le Directeur du CFPPA

F.X. DE LA FOYE

Fait à Saint Sauveur des Landes
le 5 Janvier 1993
Le Président de l'ANPB

D. BERNIER

Fait à Paris
le 5 Janvier 1993
Le Directeur de l'Institut de
l'Elevage
C. ROGER



Décédé

C. R.

HISTOIRE de l'ALSACE

Comme son paysage et son architecture en témoignent, l'Alsace possède une histoire riche et diversifiée ; elle a connu de nombreuses phases d'occupation et a de tout temps été une région convoitée.

Très tôt l'Alsace constitue une région de peuplement ; elle fait partie vers 1500 avant J.C du berceau des populations celttes. Mais comme le reste de la Gaule, elle devient en 56 avant notre ère, après avoir été conquise par César, une province romaine. Cette domination qui durera cinq siècles favorise l'implantation au bord du Rhin d'un camp militaire, Argentoratum (15 av. J.C.), qui deviendra plus tard Strasbourg. Les Romains en seront chassés par les Alamans, puis les Francs.

C'est à cette même époque, au IVe, Ve siècle que naît le dialecte alsacien. Au moyen-Age l'Alsace fait partie du Saint Empire Romain Germanique des Hohenstauffen. L'Alsace devient alors une des régions les plus urbanisées du moyen-Age, avec en tête Strasbourg, ville libre à partir de 1262. La région connaît également une forte densité de châteaux forts, dont la plupart sont encore visibles à l'heure actuelle

Au XVIe siècle à l'heure de la Réforme, l'Alsace adhère rapidement au protestantisme, ce qui la mènera dès 1621 à être au coeur de la Guerre de Trente Ans. Le traité de Westphalie de 1648, clôturant cette guerre, fait entrer l'Alsace dans le Royaume de France. Cet événement entraîne de nombreuses vagues d'émigrations et la fin, en 1681, de l'indépendance de la République de Strasbourg. L'Alsace se trouve à cette époque aux premiers rangs de la culture européenne, alliant l'art germanique aux influences françaises.

Avec la Révolution Française et la période Napoléonienne, l'Alsace adhère définitivement au sentiment national français et cela tant sur le point social, culturel que linguistique.

Le XIXe siècle fait de l'Alsace une région dominante au niveau industriel: Mulhouse est la première région textile de France. Mais tout s'arrête avec la guerre franco-allemande de 1870, avec la ratification du traité de Francfort, l'Alsace devient Allemande. Contrairement à une opinion répandue, le français n'est pas proscrit mais l'allemand devient la langue officielle.

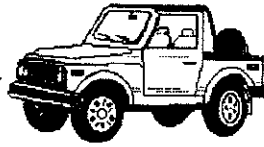
Cela ne suffit pas à tuer le patriotisme français. La victoire française lors de la 1ère guerre mondiale déclenche en automne 1918 une vague d'enthousiasme. L'Alsace est à nouveau française. De 1918 à 1938, la vie politique alsacienne est marquée par de forts mouvements autonomistes.

La seconde guerre mondiale a été une fois de plus vécue différemment par l'Alsace: dès la déclaration de la guerre 430 000 personnes, soit un tiers de la population, sont évacuées vers le centre de la France. Après juin 1940, l'Alsace est à nouveau considérée comme allemande, ce qui entraînera le drame des "Malgré Nous" : plus de 100 000 personnes sont incorporées de force sur le front russe; 40 000 ne reviendront pas, morts sur le front ou dans les camps de prisonniers soviétiques.

En mars 1944, l'Alsace est libérée.

L'Alsace est désormais définitivement française et deviendra dès 1949, avec l'installation du Conseil de l'Europe à Strasbourg, la région la plus européenne. Elle devient également dès les années 50 une région moteur: sa prospérité et sa croissance lui confèrent un dynamisme que bien des régions peuvent lui envier.

Le caractère et les traits de l'Alsace sont le fruit de cette histoire marquante et cette position entre deux grandes forces qui ont longtemps été antagonistes. La résistance de son dialecte en est la preuve la plus frappante.

PETITES ANNONCES

A VENDRE : Cage de contention en bon état.

Martin GUTFRIED
15 rue des grives
67330 NEUWILLER Les SAVERNES
Tél: 88.70.33.22.

RECHERCHE : Cartes postales sur le travail des pieds de bovins.

Yves DORNIER
Rue du souvenir français
73630 ECOLE en BAUGES
Tél: 79.54.88.09

NOUVELLES DES ADHERENTS

NAISSANCES : *Thomas GUTFRIED le 11 avril 1994*
Robin GIRARD le 29 avril 1994
Alexandre JUIF le 4 novembre 1994

**DATES A RETENIR**

Début février : AG extra-ordinaire sur le thème installation des jeunes pédicures

Eté 1995 : AG ordinaire et 10ème anniversaire de l'ANPB dans LA MANCHE
(apportez vos maillots !)

Dernière minute : Confirmation de l'invitation au Danemark. Nos collègues nous accueilleraient 3 jours l'été prochain. Penses - y, nous ferons le point bientôt...

PUBLICITE

Envoyez vos articles, vos histoires au journal le moins lu en France :

" Au Pied Levé "

Chez Sylvain GIRARD
La carrosserie
76490 MAULEVRIER-Ste-GERTRUDE.

